

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

La Municipalité de Godbout désire obtenir des soumissions par procédure ouverte pour les services techniques de déneigement et de déglacage des chemins municipaux. Ces travaux devront être conformes au contenu de l'appel d'offres.

Les soumissionnaires sont invités à présenter un prix pour chacune des durées prévues au bordereau de soumission, soit **un (1) an plus un (1) an d'option et trois (3) ans plus deux (2) ans d'option**. La Municipalité se réserve le droit de retenir la durée de contrat qu'elle juge la plus pertinente selon les intérêts de la Municipalité et conformément aux dispositions du devis.

Les personnes et entreprises intéressées à présenter une soumission peuvent se procurer une copie des documents d'appel d'offres de même que tous documents qui y sont liés par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en payant les frais fixés selon la tarification en vigueur établie par le SEAO.

Les soumissionnaires intéressés peuvent transmettre leur soumission en version papier dans des enveloppes cachetées portant la mention « **Soumission AO No. 532960102601 – contrat de déneigement et de déglacage des chemins municipaux** » à l'adresse ci-dessous. Les soumissions devront être reçues avant **11 h 00, le 31 août 2026**. Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour à 11h05, en présence d'au moins deux (2) témoins, au bureau de la Municipalité, à l'adresse suivante: 115, rue Pascal-Comeau, Godbout (Québec) G0H 1G0.

Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure limite de dépôt au même endroit, en présence de deux témoins et des Soumissionnaires qui auront choisi d'assister à l'ouverture.

Sont admissibles à soumissionner au présent appel d'offres les Soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités, soit l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à recourir aucuns frais ou obligations d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

Nous vous remercions à l'avance pour l'intérêt que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Donné à Godbout, le 29 juillet 2026

Marie-Pier Larouche

Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Godbout